

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au REACH (1907/2006/CE, modifié par 2015/830/UE) et au SIMDUT 2015

**Date de révision:** 16 mai 2018

**Date d'émission:** 25 juin 2009

**No de fiche:** 420A-10

### SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

630 SXCF (Aérosol)

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Graisse lubrifiante à base d'huile synthétique. Graisse supérieure à usages multiples pour charges lourdes, chaleur élevée et environnements corrosifs.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Société:**

A.W. CHESTERTON COMPANY  
860 Salem Street  
Groveland, MA 01834-1507, USA  
Tel. +1 978-469-6446 Fax: +1 978-469-6785  
(Lun. - Ven. 8 h 30 à 17 h HNE)  
Demandes de FDS: [www.chesterton.com](http://www.chesterton.com)  
Courriel (questions): [ProductMSDSs@chesterton.com](mailto:ProductMSDSs@chesterton.com)  
Courriel: [customer.service@chesterton.com](mailto:customer.service@chesterton.com)

**Fournisseur:**

Canada: A.W. Chesterton Company Ltd., 889 Fraser Drive,  
Unit 105, Burlington, Ontario L7L 4X8 – Tel. 905-335-5055  
UE: Chesterton International GmbH, Am Lenzenfleck 23,  
D85737 Ismaning, Allemagne – Tel. +49-89-996-5460

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Appeller Infotrac : 1-800-535-5053  
Hors d'Amerique du Nord : +1 352-323-3500 (en PCV)  
I.N.R.S. : +33 (0)1 45 42 59 59

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### 2.1.1. Classification conforme au règlement (CE) no 1272/2008 [CLP]

Aérosol, Catégorie 1, H222, H229  
Irritation cutanée, Catégorie 2, H315  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, Catégorie 3, H336  
Danger pour le milieu aquatique, Chronique, Catégorie 2, H411

##### 2.1.2. Classification conforme au SIMDUT 2015

Aérosol inflammable, Catégorie 1, H222  
Gaz comprimé, Catégorie, H280  
Irritation cutanée, Catégorie 2, H315  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, Catégorie 3, 336  
Danger pour le milieu aquatique, Chronique, Catégorie 2, H411

##### 2.1.3. Informations supplémentaires

Pour le texte intégral des mentions H: voir les SECTIONS 2.2 et 16.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### 2.2.1. Étiquetage conforme au règlement (CE) no 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger:



**Mention d'avertissement:** Danger

<b>Mentions de danger:</b>	H222	Aérosol extrêmement inflammable.
	H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
	H315	Provoque une irritation cutanée.
	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Conseils de prudence:</b>	P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
	P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
	P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
	P260C	Ne pas respirer les vapeurs/les aérosols.
	P262	Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
	P264	Se laver la peau soigneusement après manipulation.
	P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
	P280	Porter des gants de protection.
P410/412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.	
<b>Informations additionnelles:</b>	EUH208	Contient de l'acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium, acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium et acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium. Peut produire une réaction allergique.

### 2.2.2. Étiquetage conforme au SIMDUT 2015

#### Pictogrammes de danger:



**Mention d'avertissement:** Danger

<b>Mentions de danger:</b>	H222	Aérosol extrêmement inflammable.
	H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
	H315	Provoque une irritation cutanée.
	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Conseils de prudence:</b>	P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
	P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
	P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
	P260	Ne pas respirer les vapeurs/les aérosols.
	P264	Se laver la peau soigneusement après manipulation.
	P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
	P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
	P280	Porter des gants de protection.
	P302/352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
	P304/340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
	P332/313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P362/364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.	
P403	Stocker dans un endroit bien ventilé.	
P410/412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.	
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.	
<b>Informations additionnelles:</b>	Aucun	

### 2.3. Autres dangers

Aucun

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS				
<b>3.2. Mélanges</b>				
<b>Ingrédients dangereux<sup>1</sup></b>	<b>%Poids</b>	<b>No. CAS / No. EC</b>	<b>No. d'enregist. REACH</b>	<b>Classification conformément au CLP/SGH</b>
Naphta léger (pétrole), alkylation*	30-40	64741-66-8 265-068-8	ND	Flam. Liq. 2, H225 Asp. Tox. 1, H304 STOT SE 3, H336 Skin Irrit. 2, H315 Aquatic Chronic 2, H411
Isobutane**	20-30	75-28-5 200-857-2	ND	Flam. Gas 1, H220 Press. Gas (Comp.), H280 Asphyxiant Simple (É.-U./Can.)
Butane**	1-5	106-97-8 203-448-7	ND	Flam. Gas 1, H220 Press. Gas (Comp.), H280 Asphyxiant Simple (É.-U./Can.)
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	1-5	68584-23-6 271-529-4	ND	Skin Sens. 1B, H317
Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	0,1-1	61789-86-4 263-093-9	ND	Skin Sens. 1B, H317
Acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	0,1-1	70024-69-0 274-263-7	ND	Skin Sens. 1B, H317
Autres Ingrédients:				
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant**	1-5	64741-88-4 265-090-8	ND	Non classé***
Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16. *Contient moins de 0,1 % poids/poids de benzène. **Contient moins de 3 % d'extrait de DMSO, mesuré selon la méthode IP 346. ***Substance pour laquelle il existe des limites d'exposition sur le lieu de travail.				
<sup>1</sup> Conforme aux normes: 1272/2008/CE, SIMDUT 2015, SGH, REACH				
SECTION 4: PREMIERS SECOURS				
<b>4.1. Description des premiers secours</b>				
<b>Inhalation:</b>	Amener en plein air. Si le sujet ne respire pas, il faut entreprendre la respiration artificielle. Contacter un médecin.			
<b>Contact avec l'épiderme:</b>	Lavez la peau avec de l'eau et du savon. Adressez-vous à un médecin si l'irritation persiste.			
<b>Contact avec les yeux:</b>	Rincez les yeux pendant au moins 15 minutes à grande eau. Adressez-vous à un médecin si l'irritation persiste.			
<b>Ingestion:</b>	Ne faites pas vomir. Contacter un médecin.			
<b>4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés</b>				
Le contact direct avec les yeux peut causer leur irritation. Une inhalation excessive des vapeurs provoque une irritation des yeux et du système respiratoire et peut causer des malaises, des maux de tête, et autres troubles du système nerveux. Le contact prolongé ou répété avec la peau peut détruire les matières grasses de la peau et causer son irritation.				
<b>4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires</b>				
Traiter les symptômes.				
SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE				
<b>5.1. Moyens d'extinction</b>				
<b>Moyens d'extinction appropriés:</b>	Dioxyde de carbone, produit chimique sec, mousse ou brume d'eau			
<b>Moyens d'extinction inappropriés:</b>	Jet d'eau à débit élevé			
<b>5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange</b>				
Lorsque les récipients sous pression sont chauffés, ils présentent un risque potentiel d'explosion.				
<b>5.3. Conseils aux pompiers</b>				
Refroidissez avec de l'eau les récipients exposés à la chaleur. Il est recommandé que le personnel de lutte contre l'incendie possède un dispositif respiratoire indépendant.				

**SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas verser dans les égouts, les rivières et les canaux.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Evacuez la zone. Assurer une ventilation adéquate. Contenez le versement dans une zone limitée. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Si l'élimination des sources d'inflammation n'est pas possible, rincer les matériaux avec de l'eau. Ramassez avec un matériau absorbant (sable, sciure, argile, etc.) et placez dans un récipient convenable pour son enlèvement.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Voir la section 13 pour des conseils d'élimination.

**SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'accumulent près du sol. Les vapeurs accumulées risquent de s'enflammer spontanément et/ou d'exploser si les vapeurs prennent feu.

**7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune précaution spéciale.

**SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle****Ingrédients dangereux**

Ingrédients dangereux	VME <sup>1</sup>		TLV ACGIH	
	ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>
Naphta léger (pétrole), alkylation*	–	–	–	–
Isobutane	–	–	–	–
Butane	800	1900	–	–
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	–	–	–	–
Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	–	–	–	–
Acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	–	–	–	–
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant	–	–	–	5

\*Limite recommandé par Chesterton (8 h): 300 ppm, 1400 mg/m<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, Institut National de Recherche et de Sécurité

**Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:****Travailleurs**

Substance	Voie d'exposition	Effets potentiels sur la santé	DNEL
Hydrocarbures, C7-C9, isoalcanes	Par inhalation	Effets systémiques chroniques	2035 mg/m <sup>3</sup>
	Cutanée	Effets systémiques chroniques	773 mg/kg mg/kg p.c./jour

**Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

Non disponible

**8.2. Contrôles de l'exposition****8.2.1. Mesures techniques**

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Si les limites d'exposition sont dépassées, il faut fournir une aération convenable pouvant résister aux explosions.

**8.2.2. Mesures de protection individuelle**

**Protection respiratoire:** Pas nécessaire en général. Si les limites d'exposition sont dépassées, utiliser contre les brumes un appareil respiratoire homologué pour les vapeurs organiques (par ex.: type de filtre EN A-P2).

**Gants de protection:** Des gants qui résistent aux attaques chimiques (c'est-à-dire caoutchouc, nitrile).

**Protection des yeux et du visage:** Lunettes protectrices

**Autres:** Vêtements protecteurs nécessaires pour empêcher le contact avec la peau.

**8.2.3. Contrôles d'exposition de l'environnement**

Voir les sections 6 et 12.

**SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>Forme</b>	liquide visqueux	<b>Odeur</b>	légère
<b>Couleur</b>	crème	<b>Seuil olfactif</b>	n'est pas défini
<b>Point initial d'ébullition</b>	n'est pas défini	<b>Pression de vapeur à 20° C</b>	n'est pas défini
<b>Point de fusion</b>	n'est pas défini	<b>% de produits aromatiques par poids</b>	0
<b>% volatil (par volume)</b>	60%	<b>pH</b>	n'est pas applicable
<b>Point éclair</b>	7°C	<b>Densité relative</b>	0,84 kg/l, produit seulement
<b>Méthode</b>	PM, vase clos, produit seulement	<b>Coefficient (eau/huile)</b>	< 1
<b>Viscosité</b>	n'est pas défini	<b>Densité de vapeur (air=1)</b>	> 1
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	n'est pas défini	<b>Taux d'évaporation (éther = 1)</b>	< 1
<b>Température de décomposition</b>	n'est pas défini	<b>Solubilité dans l'eau</b>	insoluble
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	n'est pas défini	<b>Propriétés comburantes</b>	n'est pas défini
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	extrêmement inflammable (gaz propulsant)	<b>Propriétés explosives</b>	n'est pas défini

**9.2. Autres informations**

Aucun

**SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1. Réactivité**

Voir les sous-rubrique 10.3 et 10.5.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune réaction dangereuse n'est connue dans les conditions normales d'utilisation.

**10.4. Conditions à éviter**

Flammes libres, chaleur, étincelles et surfaces portées au rouge.

**10.5. Matières incompatibles**

Agents très oxydants, comme le chlore liquide et l'oxygène concentré.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes de soufre et autres vapeurs toxiques (par la combustion).

**SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

**Voie primaire d'exposition en usage normal:** Inhalation, mise en contact avec la peau et les yeux. Les personnes souffrant de maladies respiratoires ou de la dermatite sont en général affectées par l'exposition.

**Toxicité aiguë -**

**Par voie orale:** ETA-mélange > 5000 mg/kg

Substance	Essai	Résultat
Naphta léger (pétrole), alkylation	DL50, rat	> 5000 mg/kg
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	DL50, rat, (OECD 401)	> 2000 mg/kg

**Par voie cutanée:** ETA-mélange > 5000 mg/kg

Substance	Essai	Résultat
Naphta léger (pétrole), alkylation	DL50, rat	> 2000 mg/kg
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	DL50, lapin	> 2000 mg/kg (références croisées)
Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	DL50, rat (OECD 402)	> 4000 mg/kg
Acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	DL50, rat	> 2000 mg/kg

**Par inhalation:**

Substance	Essai	Résultat
Naphta léger (pétrole), alkylation	DL50, rat	> 21 mg/l (vapeur)
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	DL50, rat, aérosol	> 1,9 mg/l (références croisées)

**Corrosion cutanée/irritation cutanée:**

Provoque une irritation cutanée. Naphta léger (pétrole), alkylation: provoque une irritation modérée de la peau, basé sur des données provenant de produits similaires.

Substance	Essai	Résultat
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	Irritation de la peau, lapin	Non irritant (références croisées)

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire:**

Naphta léger (pétrole), alkylation: peut provoquer une irritation légère des yeux, basé sur des données provenant de produits similaires.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée:**

Ne provoque pas de sensibilisation de la peau, basé sur des données provenant de produits similaires.

**Mutagénicité sur les cellules germinales:**

Non classé par manque de données. Naphta léger (pétrole), alkylation: non susceptible d'être mutagène sur les cellules germinales, basé sur des données provenant de produits similaires.

**Cancérogénicité:**

Ce produit ne contient aucun produit cancérigène figurant sur les listes du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) et du règlement (CE) no 1272/2008.

**Toxicité pour la reproduction:**

Non classé par manque de données. Carbonate de calcium: dans des études sur animaux de laboratoire, n'a pas perturbé la reproduction. Naphta léger (pétrole), alkylation: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction, basé sur des données provenant de produits similaires.

**STOT - exposition unique:**

Peut provoquer somnolence ou vertiges. Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**STOT - exposition répétée:**

Non classé par manque de données. Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Naphta léger (pétrole), alkylation: Non susceptible de provoquer des lésions d'organes à la suite d'une exposition prolongée ou répétée, basé sur des données provenant de produits similaires.

**Danger par aspiration:**

Non classé comme substance toxique en cas d'aspiration (viscosité cinématique à 40 °C ≥ 425 cSt, calculé).

**Autres informations:**

Il n'en existe pas de connu.

**SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Les informations écotoxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. L'information donnée ci-dessous est basée sur la connaissance des composants et sur l'écotoxicologie de substances similaires.

**12.1. Toxicité**

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Naphta léger (pétrole), alkylation: 48 h LE50 (daphnie) = 2,4 mg/l (références croisées); NOEC chronique 21 jours, Daphnia magna = 0,17 mg/l (références croisées). Dodécylbenzènesulfonate de calcium: 96 h CL50 (poisson) = 22 mg/l (OECD 203, références croisées). Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène: 96 h CL50 (poisson) > 71 mg/l (OECD 203). Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium: 48 h CE50 (daphnie) = > 100 mg/l (OCDE 203).

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Huile: ce produit n'est pas facilement biodégradable. Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium: ce produit n'est pas facilement biodégradable (références croisées). Dodécylbenzènesulfonate de calcium: facilement biodégradable. Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène: ce produit n'est pas facilement biodégradable (Test de dégagement de CO<sub>2</sub>). Naphta léger (pétrole), alkylation: devrait se dégrader rapidement dans l'air; devrait être biodégradable par nature; biodégradabilité, 28 jours: 22%; cette substance est supposée être extraite dans une usine de traitement des eaux usées.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Huile: pas d'accumulation anticipée dans les organismes vivants. Dodécylbenzènesulfonate de calcium: BCF = 104 (poisson, 21 jours).

**12.4. Mobilité dans le sol**

Liquide visqueux. Insoluble dans l'eau. Lors de l'évaluation de la mobilité environnementale, tenir compte des propriétés physiques et chimiques du produit (voir la section 9). Les produits pétroliers incorrectement relâchés dans l'environnement peuvent causer une pollution du sol et de l'eau. Naphta léger (pétrole), alkylation: Ne devrait pas se séparer en sédiments et en résidus solides d'eaux usées..

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

**12.6. Autres effets néfastes**

Il n'en existe pas de connu.

**SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Incinérer le produit absorbé avec une installation adéquatement agréée. Incinérer les récipients pressurisés ou scellés dans une installation approuvée. Consulter les règlements locaux, provinciaux et nationaux/fédéraux et se conformer au règlement le plus strict. Ce produit appartient à la classe des déchets dangereux conformément à 2008/98/CE.

**SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****14.1. Numéro ONU**

<b>ADR/RID/ADN/IMDG/OACI:</b>	UN1950
<b>TMD:</b>	UN1950
<b>US DOT:</b>	UN1950

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

<b>OACI:</b>	Aerosols, Flammable
<b>IMDG:</b>	Aerosols
<b>ADR/RID/ADN:</b>	Aerosols, <i>flammable</i>
<b>TMD:</b>	Aerosols, <i>flammable</i>
<b>US DOT:</b>	Aerosols, <i>flammable</i>

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

<b>ADR/RID/ADN/IMDG/OACI:</b>	2.1
<b>TMD:</b>	2.1
<b>US DOT:</b>	2.1

**14.4. Groupe d'emballage**

<b>ADR/RID/ADN/IMDG/OACI:</b>	N'EST PAS APPLICABLE
<b>TMD:</b>	N'EST PAS APPLICABLE
<b>US DOT:</b>	N'EST PAS APPLICABLE

**14.5. Dangers pour l'environnement**

PAS DE RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

PAS DE PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'UTILISATEUR

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC**

N'EST PAS APPLICABLE

**14.8. Autres informations****US DOT:** Shipped as Consumer Commodity ORM-D in packaging having a rated capacity gross weight of 66 lb. or less (49 CFR 173.306(i)). ERG NO. 126**IMDG:** EmS. F-D, S-U, Shipped as Limited Quantity**ADR:** Classification code 5F, Tunnel restriction code (E), Shipped as Limited Quantity**SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****15.1.1. Règlements de l'UE****Autorisations en vertu du titre VII:** N'est pas applicable**Restrictions en vertu du titre VIII:** Aucun**Autres règlements de l'UE:** Directive 75/324/CEE concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux générateurs aérosols**15.1.2. Réglementations nationales****Tableaux des maladies professionnelles:** 84**Autres réglementations nationales:** Aucun**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour cette substance/ce mélange.

**SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

**Abréviations et acronymes:**

ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux  
 ADN : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par les voies de navigation intérieures  
 ADR : Accord européen sur le transport routier international de marchandises dangereuses  
 BCF: Facteur de bioconcentration  
 CLP : Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (1272/2008/CE)  
 CL50 : Concentration létale médiane d'une population d'essai  
 DL50 : Dose létale médiane d'une population d'essai  
 DME0 : Dose minimale avec effet observé  
 DSENO : Dose sans effet nocif observé  
 DSEO : Dose sans effet observé  
 ETA: Estimation de la toxicité aiguë  
 FDS : Fiche de données de sécurité  
 IMDG : Code international du transport maritime des marchandises dangereuses  
 ND : Non disponible  
 OACI : Organisation de l'aviation civile internationale  
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques  
 PBT : Substance persistante, bioaccumulable et toxique  
 PEL : Limite d'exposition admissible  
 (Q)SAR: Relation quantitative de structure-activité  
 REACH : Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques (1907/2006/CE)  
 RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemins de fer  
 SGH : Système général harmonisé  
 SO : Sans objet  
 STEL : Limite d'exposition de courte durée  
 STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée  
 STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique  
 TMD : Transport des marchandises dangereuses (Canada)  
 TLV : Valeur limite d'exposition  
 US DOT : Ministère américain des transports  
 VLCT: Valeur limite court terme  
 VME: Valeur limite de moyenne d'exposition  
 vPvB : Substance très persistante et très bioaccumulable  
 Les autres abréviations et acronymes peuvent être consultés sur [www.wikipedia.org](http://www.wikipedia.org).



**Références documentaires et sources de données importantes:** Agence européenne des produits chimiques (ECHA) - Informations sur les produits chimiques  
 Agence suédoise des produits chimiques (KEMI)  
 Base de données de classification et d'information chimique (CCID)  
 Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)  
 Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)  
 U.S. National Library of Medicine Toxicology Data Network (TOXNET) (Réseau de données toxicologiques de la Bibliothèque nationale de médecine des É.-U.)

**Procédure utilisée pour déduire la classification des mélanges conformément au règlement (CE) no 1272/2008 [CLP]:**

Classification	Méthode de classification
Aérosol 1, H222, H229	Sur la base des composants
Skin Irrit. 2, H315	Méthode de calcul
STOT SE 3, H336	Règle d'extrapolation «Dilution»
Aquatic Chronic 2, H411	Méthode de calcul

**Mentions H pertinentes:** H220: Gaz extrêmement inflammable.  
 H280: Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.  
 H315: Provoque une irritation cutanée.  
 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H318: Provoque de graves lésions des yeux.  
 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Noms des pictogrammes de danger:** Flamme, bouteille à gaz (étiquetage non conforme à la CLP) point d'exclamation, environnement

**Changements apportés à la FDS dans cette révision:** Sections 2.1, 3, 4.1, 8.1, 11, 12.5.

**Date de révision:** 16 mai 2018

**Plus d'informations:** Aucun

Les informations ci-jointes sont basées uniquement sur les données apportées par les fournisseurs des matériaux utilisés, et ne tiennent aucunement compte du mélange. Il n'existe pas de garantie, exprimée ou implicite, concernant le choix des produits utilisés pour une application spécifique. L'utilisateur doit être en mesure de choisir lui-même les produits appropriés.